

SANITOX 50 PPM AMM PROFESSIONNELLE



1. PRESENTATION du PRODUIT

- Type de produit : TP 14 - Rodenticide
- Type de formulation : Appât sur grain
- Substance active : Difénacoum
- Concentration : 0,0050 % p/p
- Nom homologué : SANITOX
- N°AMM : FR-2015-0040
- Cibles : rats, souris
- Usage autorisé : Professionnels
- S/1426 : sac de 10 kg

2. INFORMATIONS PRODUIT

Ce produit est destiné au traitement à l'intérieur, à l'extérieur autour des bâtiments, en zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries.

Cet appât rodenticide, prêt à l'emploi, à base d'anticoagulant vous permet de lutter efficacement contre les rongeurs nuisibles. A la suite de la consommation de ce produit, les rongeurs meurent entre 4 et 10 jours.

Cette mort, lente et différée, ne permet pas aux autres rongeurs d'identifier son origine. Cet aspect vous garanti une optimisation de l'efficacité de la lutte.

3. MODE ET DOSE D'EMPLOI

L'application de ce produit nécessite le port d'un masque de protection respiratoire d'APF10 et de gants EN 374 (cf fiche de données de sécurité).

L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.

Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.

Contre les rats : 200g d'appât par point d'appât espacés de 5 à 10 mètres. Contre les souris : 40g d'appât par point d'appât espacés de 1 à 2 mètres.

Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours (pour le traitement contre les souris) ou 5 à 7 jours (pour le traitement contre les rats) après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage si besoin. En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

4. TOXICOLOGIE

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal non cible (domestique ou d'élevage par exemple)

5. PRECAUTION avant UTILISATION

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur notre site internet ou sur simple demande :

- téléphone 02 98 26 61 81

- mail : sofar.france@wanadoo.fr.

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.